

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 14 novembre de l'An Deux Mille Vingt-quatre à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Gildas HÉMERY, Bertrand POULMARCH, Philippe LE MOIGNE, Isabelle CLÉMENT, Christine TANGUY, Françoise PENCALET.

Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Dominique TILLIER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Christine TANGUY
Ollivier DELBOT, pouvoirs à Françoise PENCALET
Katell CHANTREAU, pouvoirs à Isabelle STEFANUTTI
André GUILLEMOT, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
Anne-Marie KÉROURÉDAN, pouvoirs à Marie-Thérèse HERNANDEZ

Excusé : Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Philippe LE MOIGNE

Délibération n° DEA-24-11-02

Objet : Fixation des montants de redevance du service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Année 2025

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu la délibération n° DE 137-2023 en date du 21 décembre 2023 fixant les montants de la redevance du service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour 2024 ;

Par référence à l'indice INSEE au 13 septembre 2024, faisant état d'une augmentation des prix à la consommation de 1,8 % sur un an, il est proposé de procéder à une augmentation de 1,8 % sur tous les tarifs du SPANC et de ne pas modifier les montants des pénalités.

Les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2025 seraient alors les suivants :

Redevances SPANC	Fréquence de contrôle	2025			2024		
		Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Installations non conformes "polluantes"	4 ans	32,48 €	3,25 €	35,73 €	31,91 €	3,19 €	35,10 €
Installations comprises entre 20 et 200 EH	5 ans	61,97 €	5,20 €	67,17 €	61,06 €	5,11 €	66,16 €
Installations non conformes	6 ans	21,65 €	2,17 €	23,82 €	21,27 €	2,13 €	23,40 €
Installations conformes	10 ans	12,99 €	1,30 €	14,29 €	12,76 €	1,28 €	14,04 €

Prestations SPANC	2025			2024		
	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC	Montant annuel HT	Montant annuel TVA 10 %	Montant annuel TTC
Contrôle de conception (nouvelle ou réhabilitée)	89,95 €	9,00 €	98,95 €	88,36 €	8,84 €	97,20 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (nouvelle ou réhabilitée)	109,94 €	10,99 €	120,94 €	108,00 €	10,80 €	118,80 €
Diagnostic de vente	151,44 €	15,14 €	166,59 €	148,77 €	14,88 €	163,64 €
Contre-visite de conformité	45,43 €	4,54 €	49,97 €	44,63 €	4,46 €	49,09 €

Pénalités pour installations non conformes "présentant un danger pour la santé des personnes" après 4 ans et/ou non conformes après 1 an en cas de vente	550,00 €
Pénalités pour installations non conformes "situées dans une zone à enjeux sanitaires"	275,00 €

**Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 14 octobre 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 novembre 2024,**

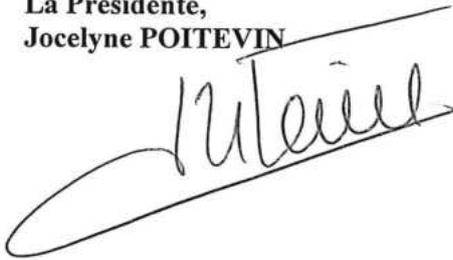
Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de l'assainissement non collectif tels que présentés ci-avant.**

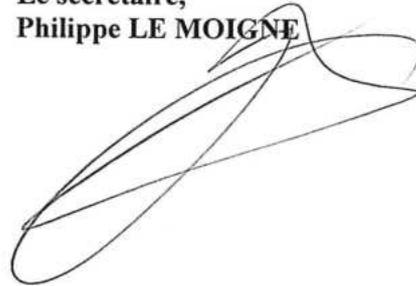
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 14 novembre 2024.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyne Poitevin', written over a horizontal line.

**Le secrétaire,
Philippe LE MOIGNE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Le Moigne', written over a horizontal line.